

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. Sanvoisin Christian, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, DULIN Denis, GUILLON François, LOPES Pascal, NOUAILLES Didier, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, GINDRE Anne, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire Excusés : M. BARRADO Alain qui donne pouvoir à Mme BESSON Valérie M. BERNARD Jean-Luc qui donne pouvoir à M. NOUAILLES Didier M. COUTURIER Cyril qui donne pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. LEROY Fabien qui donne pouvoir à Mme MAJER Lynda Mme TYNDIUK Allyssone qui donne pouvoir à M. BIERJON Stéphane M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : Mme MONCELON Claire

DELIBERATION N° 2022-05-02

OBJET : RESTRUCTURATION DU SITE GEORGE SAND (CRÈCHE ET ESPACE COWORKING) - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DE LA RÉGION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et le coût prévisionnel des travaux pour la restructuration du site George Sand afin d'y accueillir une crèche et un espace coworking, s'élevant à un montant de 1 434 119,38 euros HT,

CONSIDÉRANT que pour ce projet, la collectivité a déjà obtenu, de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention d'un montant de 491 245 euros

CONSIDÉRANT que pour ce projet, la collectivité a déjà obtenu, du Département, au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts - projets structurants, une subvention d'un montant de 424 500 euros

CONSIDÉRANT que le projet de crèche et d'espace coworking porté par la commune de Désertines peut prétendre obtenir une subvention d'un montant de 232 000 euros pour atteindre le plafond de 80 % de financement public,

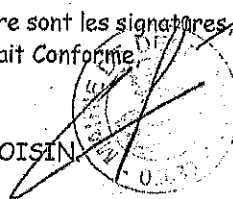
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER le Maire, à solliciter le Conseil Régional afin d'obtenir une subvention pour le projet de restructuration du site George en une crèche et un espace coworking, à hauteur de 16 % maximum du montant total hors taxe de ce projet, soit 232 000 euros.

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'obtention de cette subvention régionale,

Au Registre sont les signatures
 Pour Extrait Conforme

Le Maire,
 Ch. SANVOISIN



REÇU EN PREFECTURE
 le 28/10/2022
 Application agréée E.Leclerc.com